

**LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)**

**L'ARGUENON**

Département des CÔTES D'ARMOR (22) / Commune de SAINT-LORMEL (22311)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Pont de Saint-Lormel.	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b> Pont repérable à proximité du village de St-Lormel. Positionnement confirmé par la donnée SIG transmise par la DDTM22 que nous avons reproduite à l'identique (la limite est numérisée côté aval du pont).</p> <p>Positionnement <b>connu précisément</b> (incertitude &lt; 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :

